



COMMUNE DE LA SONNAZ



BULLETIN COMMUNAL

BUDGET 2024





Sommaire

Préambule	3
Editorial du Conseil communal, par M. Denis Schwab, vice-syndic	4-6
Convocation à l'assemblée communale ordinaire du 12.12.2023	7
Présentation du budget 2024	8
Récapitulatif du budget 2024 (Résultats et investissements)	9
Commentaires sur l'évolution du budget 2024, par chapitre	10-13
Planification financière 2024-2027	14
Informations communales diverses, par dicastère :	
- Administration, Relations publiques et intercommunales, Naturalisations, Energie [M. Denis Grandgirard, Syndic]	15-22
- Finances, Culture et Loisirs, Feu, Militaire, Protection civile, Police, Justice [M. Frédéric Mauron, Conseiller communal]	23-30
- Enseignement, Accueil extrascolaire, Petite enfance, Culte et Cimetière [M. Jean-Daniel Guisolan, Conseiller communal]	31-33
- Santé et Affaires sociales, Senior+ [Mme Gwenaëlle Ecoffey, Conseillère communale]	34-43
- Routes , Edilité, Gestion des déchets, Forêts, Agriculture [M. Lionel Jordan, Conseiller communal]	44-50
- Constructions, Aménagement du territoire, Environnement [Mme Sarah Hemmer, Conseillère communale]	51-52
- Eaux, Bâtiments communaux [M. Denis Schwab, vice-Syndic]	53-55



Préambule

En cette fin d'année 2023, le moins que l'on puisse dire c'est que le Conseil communal et son administration doivent apprendre à conjuguer avec les nombreux changements!

Nouveaux programmes informatiques, démission et élection d'un nouveau membre au sein du Conseil communal et surtout, et non des moindres, le départ de notre très chère et estimée collègue, Mme Chantal Sottas, qui a décidé que le temps était venu pour elle de prendre prématurément sa retraite, afin de pouvoir rêver à d'autres horizons et vaquer à bien d'autres occupations.

C'est une partie de l'histoire du village de Lossy qui s'en va! Eh oui, l'enfant du pays, après 30 ans de bons et loyaux services, quitte définitivement le navire.

Ses connaissances, son grand professionnalisme, sa capacité d'écoute et sa bienveillance ont permis à la commune de présenter à ses citoyens, année après année, des comptes d'une tenue toujours exemplaire. Depuis 1993, elle a côtoyé pas moins de 5 syndics et 34 conseillers. Elle a toujours eu à cœur de veiller à ce que les finances de la commune restent saines, ceci toujours en étroite collaboration avec les conseillers qui avaient la responsabilité des finances, soit 5 personnes différentes depuis son entrée en fonction.

Elle a également été d'un grand soutien pour ses collègues de l'administration, dans les moments les plus difficiles et pour relever les nombreux défis auxquels il a fallu faire face tout au long de ces années.

Pour son immense dévouement, le Conseil communal ainsi que tout le personnel communal, lui adressent un grand et chaleureux MERCI.

Nous lui souhaitons maintenant de profiter pleinement de sa famille et de se laisser porter vers de nouvelles aventures.

BON VENT À TOI TRÈS CHÈRE CHANTAL



Editorial du Conseil communal



Par M. Denis Schwab , vice-syndic

Chères villageoises, Chers villageois,

C'est avec grand plaisir que je vous adresse, au nom du Conseil communal et du personnel de l'Administration communale, ce message.

Nous pourrions penser que dans toute administration publique, la collaboration entre les différentes entités qui la composent devrait être une évidence. Cependant, l'expérience nous montre que cela n'est pas toujours le cas et que parfois la tentation de « ne cultiver que son propre jardin » prend le dessus. À la commune de la Sonnaz, nous en sommes fort conscients. Pour faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés quotidiennement, nous savons pertinemment que nous devons sortir de nos zones de confort, identifier ce que nous pouvons accomplir de mieux ensemble plutôt que séparément et réunir nos forces autour de nos objectifs.

Dans le cadre de mon dicastère, d'importants travaux ont déjà été réalisés. Des rénovations majeures ont permis de moderniser notre réseau, augmentant ainsi sa capacité à gérer efficacement les eaux usées et les eaux claires, tout en minimisant les risques d'inondations. Ces investissements visent à protéger notre environnement et à préserver la qualité de vie de tous les habitants.

Cependant, il reste encore des travaux à effectuer pour consolider davantage notre système d'évacuation des eaux. Le conseil communal priorise ce besoin et travaille activement sur de nouveaux projets pour garantir la pérennité des installations.

Parallèlement, notre réseau d'eau potable demeure fiable et de haute qualité. Une attention particulière à sa maintenance régulière apporte ainsi la garantie que l'eau que vous consommez est propre, saine et toujours disponible.

Il est capital aussi que la commune et la population portent une attention particulière à l'entretien des berges, afin de sauvegarder les rivières. Les berges jouent un rôle vital dans la préservation de l'environnement, la prévention des inondations et la création d'espaces de détente pour notre communauté. Il est important de les entretenir et en tant que résidents, nous pouvons tous contribuer au maintien de la beauté naturelle de ces merveilleux espaces, en adoptant des pratiques simples et respectueuses de l'environnement.

Engageons-nous tous pour les générations présentes et futures.

Éco-Électrique : L'avenir de l'énergie

L'éco-électrique est une révolution énergétique qui repose sur l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, dont les panneaux photovoltaïques jouent un rôle clé. Ces panneaux, fabriqués à partir de cellules solaires, convertissent la lumière du soleil en électricité propre et durable. L'énergie solaire, une composante essentielle de l'éco-électrique, réduit notre dépendance aux combustibles fossiles, diminue les émissions de gaz à effet de serre et contribue à la lutte contre le changement climatique.



Editorial du Conseil communal

L'éco-électricité incarne un avenir plus propre et plus durable, où l'énergie est générée de manière respectueuse de l'environnement, favorisant ainsi la préservation de notre planète pour les générations futures. Les panneaux photovoltaïques sont un symbole de cette transition vers une énergie verte, prouvant que nous pouvons exploiter les ressources naturelles de manière responsable pour alimenter nos besoins énergétiques. En investissant dans l'éco-électricité, nous œuvrons pour un avenir plus brillant, plus propre et plus durable.

Pour terminer, je tiens également à dire un grand merci à notre administration qui a un impact direct sur notre qualité de travail. Elle nous appuie grandement et nous sommes reconnaissants des efforts constants qu'elle produit pour maintenir notre commune à un très bon niveau.

Ensemble, nous pouvons regarder vers l'avenir avec confiance, sachant que notre commune est résolue à investir dans des infrastructures fiables et durables pour le bien-être de tous.

Merci pour votre engagement envers votre commune.

Denis Schwab



Editorial du Conseil communal

2004-2024...La Sonnaz en fête

Cormagens, Formangueires, Lossy, La Corbaz

Quatre villages, une commune...

En 2024 nous allons célébrer un moment particulier. Les 20 ans de la fusion de nos villages.

Aussi, la commune s'emploie déjà à l'organisation d'une petite manifestation, afin de marquer le coup comme il se doit.

C'est l'occasion aussi, pour chacun d'entre nous, de réfléchir sur le chemin parcouru, sur les défis que nous avons relevés pour la commune et sur les réussites que nous avons accomplies ensemble.

En 2004, nous avons choisi l'unité au lieu de la division, et nous avons fusionné nos communautés en une seule, plus forte et plus solidaire. Cette décision a été marquée par notre volonté de préserver notre histoire, notre culture et notre identité. Nous avons vu la naissance de cette fusion comme une opportunité de travailler ensemble pour le bien commun, et nous pouvons tous en être fiers. Nos villages ont connu des progrès remarquables au fil des années. Les travaux pour l'eau potable ont été une étape cruciale pour garantir un approvisionnement fiable à tous les habitants.

Notre école primaire continue de former la prochaine génération, façonnant ainsi l'avenir.

L'agriculture, les chevaux sur nos routes nous rappellent quotidiennement que notre commune est une belle entité située au cœur de la campagne, mais non loin de toutes les commodités.

Nous espérons pouvoir vous rencontrer nombreux et espérons que la fête sera belle!

Des informations parviendront à la population en temps voulu pour fêter dignement cet anniversaire.

Alors à vos agendas et reprenez d'ores et déjà la date du samedi 31 août 2023.

Denis Schwab, vice-syndic



Convocation à l'assemblée

Les citoyennes et citoyens de la commune de La Sonnaz sont convoqués en assemblée communale ordinaire **le mardi 12 décembre 2023 à 20h00, au restaurant le Sarrazin à Lossy.**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13.05.2023
(Le document ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune ou au bureau communal)
 2. Budget 2024
 - 2.1 Budget de résultats
 - a) Présentation
 - b) Rapport et préavis de la commission financière
 - c) Approbation
 - 2.2 Budget des investissements
 - a) Présentation
 - b) Rapport et préavis de la commission financière
 - c) Approbation
 3. Concept global de circulation : présentation du rapport Team+
 4. Départ à la retraite de notre Chère Administratrice des finances, Mme Chantal Sottas
 5. Divers
-

Tous les documents en lien avec cette assemblée communale sont disponibles sur le site internet de la commune **www.lasonnaz.ch** ou auprès du bureau communal, **10 jours avant l'assemblée.**



Présentation du budget 2024



*M. Frédéric Mauron, Conseiller communal
En charge des Finances*

Le budget de résultats 2024 présente un déficit de CHF 69'931.00.

Dans les pages suivantes, vous trouverez le budget 2024 en comparaison avec le budget 2023. Ce résultat s'explique principalement par l'augmentation des différentes charges liées pour un montant total de **CHF 295'500.00**. Par ailleurs, avec MCH2, les recettes fiscales, qui seront encaissées en 2024 mais qui concernent des impôts des années précédentes ne doivent pas être mises au budget. Ces recettes doivent être considérées, avec MCH2, comme des recettes extraordinaires. Elles se montent à environ **CHF 200'000.00**.

Les commentaires par chapitre vous apporteront des explications sur les principales différences entre le budget 2024 et le budget 2023.

Le Conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver le budget 2024 qui présente un total de charges de CHF 5'414'965.00 et des revenus de CHF 5'345'034.00 pour un déficit de CHF 69'931.00.

Le budget des investissements 2024 présente un excédent de charges de CHF 1'296'000.00 et se compose uniquement de reports d'investissements qui ont déjà été approuvés les années précédentes, mais dont les travaux auront lieu en 2024.

Investissements 2024 (déjà approuvés)		Montant
Réaménagement de la route de Pensier à Cormagens et création d'un trottoir (approuvé le 14.12.2021)	+	620'000.00
Réaménagement de la route du Vallon à La Corbaz et modération de vitesse (approuvé le 14.12.2021)	+	162'300.00
Redimensionnement du collecteur eaux claires à Lossy et bassin de rétention (approuvé le 13.12.2022)	+	672'000.00
Crédit d'étude pour redimensionnement du collecteur eaux claires à Lossy, 2ème étape (approuvé le 13.12.2022)	+	3'000.00
Crédit d'étude pour la protection des crues et revitalisation du ruisseau des Riaux (approuvé le 01.06.2021)	+	3'800.00
Total des charges d'investissements	+	1'461'100.00
Revenus d'investissements 2024		
Taxes de raccordement eau potable		50'000.00
Taxes de raccordement eaux usées		80'000.00
Subventions fédérales travaux d'endiguement des berges de La Sonnaz		18'900.00
Subvention cantonales travaux d'endiguement des berges de La Sonnaz		16'200.00
Total des produits d'investissements		165'100.00
EXCEDENT DES CHARGES DES INVESTISSEMENTS		1'296'000.00



Récapitulatif budget 2024

BUDGET de résultats	Budget Dépenses	2024 Recettes	Budget Dépenses	2023 Recettes
0. Administration générale	602'450.00	166'900.00	589'980.00	161'900.00
1. Ordre et sécurité publics, défense	145'550.00	37'500.00	134'000.00	37'500.00
2. Formation	1'956'750.00	73'940.00	1'793'750.00	55'500.00
3. Culture, sport et loisirs	29'300.00	0.00	24'300.00	0.00
4. Santé	650'750.00	3'000.00	542'650.00	3'500.00
5. Prévoyance sociale	851'400.00	1'300.00	781'300.00	1'300.00
6. Trafic et télécommunications	332'520.00	3'150.00	351'070.00	10'000.00
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	737'595.00	589'870.00	575'750.00	437'500.00
8. Economie publique	5'650.00	150.00	5'500.00	0.00
9. Finances et impôts	103'000.00	4'469'224.00	112'100.00	4'266'350.00
Excédents de charges des comptes de résultats		69'931.00	63'150.00	
Totaux	5'414'365.00	5'414'365.00	4'973'550.00	4'973'550.00

BUDGET des investissements	Budget Dépenses	2024 Recettes	Budget Dépenses	2023 Recettes
0. Administration générale	0.00	0.00	0.00	0.00
1. Ordre et sécurité publics, défense	0.00	0.00	0.00	0.00
2. Formation	0.00	0.00	0.00	0.00
3. Culture, sport et loisirs	0.00	0.00	0.00	0.00
4. Santé	0.00	0.00	0.00	0.00
5. Prévoyance sociale	0.00	0.00	0.00	0.00
6. Trafic et télécommunications	782'300.00	0.00	920'000.00	0.00
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	678'800.00	165'100.00	686'000.00	165'100.00
8. Economie publique	0.00	0.00	0.00	0.00
9. Finances et impôts	0.00	0.00	0.00	0.00
Excédents de charges des comptes des investissements		1'296'000.00		1'530'900.00
Totaux	1'461'100.00	1'461'100.00	1'696'000.00	1'696'000.00



Commentaires, par chapitre

0	Administration	
	210	Administration des finances et contributions
		Une diminution de CHF 10'000.00 est budgétisée étant donné que le dédoublement partiel du poste de l'administratrice des finances, durant la phase de transition, se termine à la fin de l'année 2023.
	220	Services généraux
		Un montant de CHF 30'000.00 est budgétisé pour les éventuels frais de rupture de contrat et les frais d'avocat en lien avec notre changement de système informatique.

1	Ordre public	
	1400	Participation au service des curatelles
		Une augmentation des charges liées de CHF 7'000.00.

2	Formation	
	2110/2120/2130	Ecoles
		Les dépenses liées pour l'école enfantine, l'école primaire et le cycle d'orientation sont en augmentation de CHF 75'100.00. Un montant de CHF 20'000.00 est budgétisé afin de renouveler une partie du parc informatique des élèves de l'école primaire.
	2140	Ecole de musique
		Les charges liées pour notre participation aux dépenses du conservatoire diminuent de CHF 10'000.00.
	2195	Transports scolaires
		Une augmentation de CHF 17'700.00 est budgétisée en raison d'une hausse du salaire horaire des chauffeurs scolaires et en raison d'un plus grand nombre de courses effectuées par notre partenaire externe.
	2200	Ecoles spécialisées
		Les charges liées pour notre participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées ainsi que pour les mesures pédago-thérapeutiques sont en augmentation de CHF 21'500.00.



Commentaires, par chapitre

3	Culture, Loisirs	
	3636	Animations communales
		En 2024, la commune fêtera les 20 ans de la fusion. Un montant de CHF 5'000.00 est budgétisé pour organiser un petit événement pour la population.

4	Santé	
	4000	Santé
		La totalité des charges de ce dicastère concerne des dépenses liées. Une augmentation totale de CHF 108'100.00 est budgétisée, principalement pour les établissements médico-sociaux ainsi que pour les soins ambulatoires.

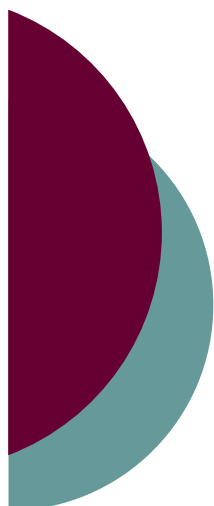
5	Social	
	5000	Prévoyances sociales
		Augmentation totale des charges de CHF 70'100.00.
	5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées
		Augmentation totale des charges liées de CHF 29'100.00.
	5451	Structure d'accueil extrafamilial de jour
		Augmentation de notre participation à la crèche Barbotine de CHF 32'800.00 et de notre subvention aux crèches et garderies de CHF 10'000.00. Notre participation à l'accueil familial de jour (Famiya) subit également une augmentation de CHF 15'000.00.
	5720	Aide matérielle
		Diminution des charges liées de CHF 17'700.00.



Commentaires, par chapitre

6	Trafic et télécommunications	
	6150	Routes communales
		Diminution de CHF 20'000.00 pour l'entretien des routes et de l'éclairage.
	6210/6220	Infrastructures de transports publics et trafic régional d'agglomération
		Augmentation des dépenses liées de CHF 8'400.00.
	6290	Transports publics, non mentionnés ailleurs
		Avec la modification du système et des prix des cartes journalières CFF dès le 01.01.2024, la commune a renoncé à cette prestation pour l'année 2024.

7	Environnement	
	7201	Traitement des eaux usées
		Augmentation des dépenses liées pour l'AESC de CHF 10'000.00.
	7301	Gestion des déchets
		Les frais de ramassage des déchets et de leur élimination sont en augmentation de CHF 11'000.00 Cette augmentation est compensée par une augmentation de CHF 11'000.00 des recettes de la taxe de base et de la taxe proportionnelle au sac. Les charges liées à notre participation au fonctionnement de la déchetterie intercommunale de Belfaux sont en augmentation de CHF 5'700.00.
	7690	Autre lutte contre la pollution de l'environnement
		Un montant total de CHF 53'000.00, comme en 2023, est mis au budget afin de soutenir l'encouragement à l'efficacité énergétique dans notre commune. Sur ce montant, CHF 40'000.00 sont prévus pour des subventions communales lors d'installations de panneaux photovoltaïques, CHF 5'000.00 pour l'analyse énergétique des bâtiments (CECB+), CHF 3'000.00 pour des subventions communales lors de l'installation de panneaux thermiques et CHF 5'000.00 pour des subventions à l'achat d'un vélo électrique.
	7900	Aménagement du territoire
		Un montant de CHF 11'800.00 est budgétisé pour notre participation à l'élaboration du projet d'agglomération de 5ème génération (PA5).



Commentaires, par chapitre

8	Economie	
	8200	Economie
		Aucun commentaire

9	Finances/Impôts	
	9100	Impôts communaux ordinaires
		En se référant aux comptes partiels de 2023, une augmentation des recettes de CHF 200'000.00 pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques et une diminution de CHF 20'000.00 pour les impôts sur les prestations en capital sont budgétisées. Une diminution de CHF 20'000.00 est budgétisée pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Les différentes recettes fiscales qui seront encaissées en 2024 mais qui se rapportent aux années fiscales précédentes ne doivent plus être mises au budget selon MCH2. Cette diminution de recettes représente un montant de CHF 150'000.00. Ces recettes seront considérées comme des recettes extraordinaires dans les comptes 2024, ce qui améliorera le résultat financier.
	9101	Impôts communaux spéciaux
		En se référant aux comptes partiels de 2023, une augmentation des recettes de CHF 40'000.00 pour la contribution immobilière, une augmentation de CHF 60'000.00 sur l'impôt sur les gains immobiliers et une augmentation CHF 60'000.00 sur l'impôt sur les mutations sont budgétisées.
	9300	Péréquation financière intercommunale
		Diminution des recettes liées à la péréquation financière de CHF 22'000.00.
	9610	Intérêts
		Remboursement en 2023 d'un emprunt qui diminuera de CHF 4'000.00 les intérêts en 2024.
	9900	Postes non ventilables
		Avec MCH2, les biens déjà amortis doivent être réévalués sur les 20 dernières années, au patrimoine administratif, ce qui augmente notre bilan. Des amortissements sont donc nécessaires sur ces biens alors qu'ils étaient déjà amortis. Pour compenser ces amortissements, un prélèvement de 10% sur 10 ans de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif peut être effectué. Ce prélèvement à la réserve augmente nos recettes de CHF 209'874.00.



Planification financière

2024-2027

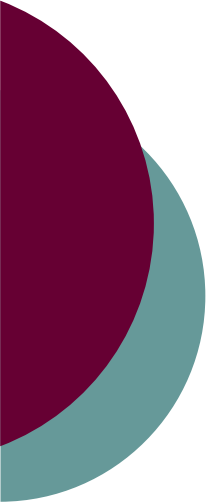


« L'article 86d LCo prévoit également que le conseil communal doit adopter, sur le préavis de la commission financière, un plan financier sur cinq ans et le transmettre, ainsi que ses mises à jour, à la commission financière, à l'assemblée communale ou au conseil général. Ces deux derniers organes ne peuvent modifier le contenu du plan financier de l'exécutif, raison pour laquelle le texte légal précise qu'ils en prennent acte ». Dans les faits, le conseil communal devra requérir le préavis de la commission financière avant d'adopter le plan financier ou ses mises à jour. Dans son préavis, la commission financière a tout loisir de faire part de son appréciation sur les choix opérés et sur la méthode retenue. Le préavis exprime le résultat de ce processus de discussion et d'appréciation. Il appartiendra ensuite au conseil communal d'en tenir compte dans la mesure qu'il jugera utile. Une fois adopté, le plan financier doit être transmis à l'assemblée communale ainsi qu'à la commission financière. Cette dernière devra faire alors rapport au législatif (art. 97 al.1abis LCo) puisque ce dernier doit prendre acte du plan financier et de ses mises à jour selon l'article 10 al. 1 let. RLC.

Dans le cadre de la planification financière 2024-2027, le Conseil communal n'a pas été en mesure de vous soumettre une analyse élaborée, en raison du passage à MCH2.

Mandat a été donné à la fiduciaire BDO pour élaborer une projection temporelle de 10 ans (5 années passées et 5 années planifiées).

Le Conseil communal vous présentera le résultat de cette analyse lors de l'assemblée communale relative à la présentation des comptes 2023, à savoir dans le courant du mois de mai 2024.



Informations communales



*M. Denis Grandgirard, Syndic
En charge de l'Administration, Relations publiques
et intercommunales, Naturalisations et Energie*

Election complémentaire au Conseil communal

Suite à la démission de la Conseillère communale, Mme Barbara Monney-Wicht, au 13 août 2023, pour raison personnelle, le corps électoral de la commune de La Sonnaz a été convoqué pour une élection complémentaire le dimanche 5 novembre dernier.

Au 1er tour du scrutin, M. Jean-Daniel Guisolan a été élu à la majorité absolue. Il est domicilié à Formangueires depuis 25 ans, à la retraite et oeuvre déjà pour la commune en tant que contrôleur des constructions et il est également membre de la commission d'aménagement. Par le passé, M. Guisolan a déjà occupé la fonction de conseiller communal, d'abord au sein de l'ancienne commune de Lossy-Formangueires, puis de 2004 à 2011, lors de la fusion des communes de Lossy-Formangueires, La Corbaz et Cormagens.

M. Guisolan a été assermenté par la Préfète en date du 13 novembre 2023 et siège désormais au sein du Conseil communal.

Les dicastères suivants lui ont été confiés :

Formation

Petite Enfance

Accueil extrascolaire

Culte et Cimetière

Le Conseil communal tient également à remercier très chaleureusement **Mme Barbara Monney-Wicht** qui a fait le choix de quitter sa fonction pour des raisons personnelles et dans le but aussi de pouvoir se consacrer entièrement à son nouveau parcours professionnel.

Nous lui adressons tous nos meilleurs vœux de réussite pour la suite de son parcours et lui réitérons nos plus sincères remerciements pour le travail accompli tout au long de son mandat.

Informations communales

Fermeture du bureau communal



En raison des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du

lundi 18 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de passer un Joyeux Noël et nous formulons d'ores et déjà nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 2024.

« Les cadeaux d'amour et de temps sont certainement les ingrédients d'un vrai Joyeux Noël »

- Peg Bracken -



Informations communales

Application iSarine



Le Conseil communal rappelle que depuis quelques mois, le district de la Sarine s'est digitalisé, en offrant un nouvel instrument d'information permettant d'améliorer la communication entre les autorités et les habitants.

Cette application offre à la commune la possibilité de faire connaître plus rapidement à la population, des sujets importants.

Les personnes qui font le choix de télécharger cette application reçoivent une notification sur leur téléphone, dès que la commune publie de nouvelles informations.

Téléchargez dès maintenant iSarine!





Informations communales

DIGI – FR

Une initiative des communes et de l'Etat de Fribourg

DIGI-FR est une initiative menée conjointement et soutenue financièrement par l'ensemble des communes fribourgeoises et l'Etat de Fribourg. Son objectif est de dématérialiser les démarches que la population effectue dans les administrations publiques du canton.

Quelle que soit l'administration à laquelle un usager fait appel, il s'attend à une expérience harmonisée et efficace. Par exemple, multiplier les identifiants et les manières de se connecter serait contre-productif et freinerait l'adoption des démarches digitalisées par la population. C'est pourquoi un guichet virtuel commun aux communes et au canton est l'une des pierres angulaires de cette initiative.

Ce guichet virtuel et les services de base qu'il propose forment une plateforme sur laquelle sont mises en service des prestations cantonales et communales. Tout ceci repose d'ailleurs sur un concept partagé par plusieurs cantons de Suisse (iGovPortal).

Il est primordial d'assurer, à travers tout le canton, une exécution des démarches administratives communales cohérente, homogène et conforme à nos bases légales, et ceci indépendamment de la taille d'une commune. C'est pourquoi les communes fribourgeoises, fédérées par leur association faitière, pilotent ensemble et financent avec la contribution de l'Etat le développement et la mise en service des prestations communales sur cette plateforme. Cela permet de rester connecté avec la réalité et les besoins du terrain communal, tout en étant en étroite collaboration avec l'Etat de Fribourg.

En résumé, DIGI-FR, c'est un guichet virtuel et des services de base communs aux prestations administratives communales et cantonales digitalisées et des prestations communales développées par et pour les communes en parallèle du développement des prestations cantonales; le tout orchestré en équipe, avec communes et canton représentés à tous les niveaux de décision et l'utilisateur au centre des préoccupations de chacun.

Le guichet virtuel devrait être disponible dans le courant de l'année 2024. Dans un premier temps, il permettra à tout un chacun de pouvoir bénéficier de prestations liées au contrôle des habitants.

Des informations complémentaires parviendront à l'ensemble de la population en temps voulu.

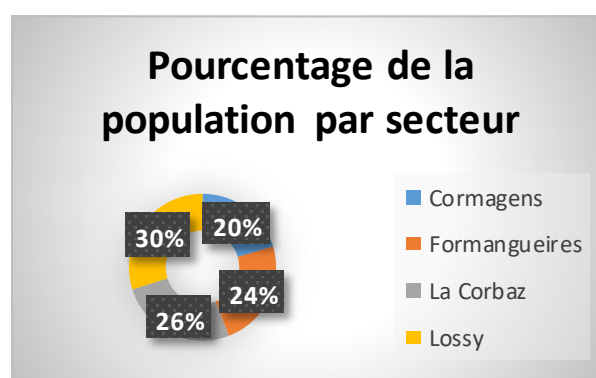


Informations communales

Evolution de la population—2023

Population de La Sonnaz au 1er janvier 2023	1390
* Arrivées en 2023	118
* Naissances en 2023	21
* Départs en 2023	113
* Décès en 2023	8
Population de La Sonnaz au 31 octobre 2023	1408

Nombre d'habitants	
Cormagens	288
Formangueires	334
La Corbaz	365
Lossy	421



Informations communales

Naissances 2023

Nous vous présentons les nouvelles petites « bouilles » de notre commune. Plein de bonheur aux heureux parents!

Seuls les enfants dont les parents ont donné leur autorisation à la commune figurent sur le bulletin.



Arnaud



Informations communales

Naissances 2023





Informations communales

Energie

Volet éolien

La commune de La Sonnaz fait partie des communes concernées dans le canton de Fribourg, par l'implantation d'un site éolien, celui-dit « Les Collines de la Sonnaz ».

Le Conseil communal suit toujours de très près l'évolution de ce dossier, avec la collaboration de Maître Ecoffey, qui a été mandaté pour défendre les intérêts de notre commune et d'autres exécutifs également.

Sur le site internet de la commune, vous trouverez tous les documents et toutes les décisions prises à ce sujet.

[MENU Services](#) → Onglet « Aménagement du territoire » → Volet éolien

Subventions communales



Le Conseil communal vise à réduire la consommation énergétique dans la commune et de ce fait, a décidé de promouvoir les énergies renouvelables, en accordant les subventions communales suivantes :

* Les panneaux solaires	Budget annuel à disposition : CHF 40'000.00
* L'analyse énergétique (CECB® plus)	Budget annuel à disposition : CHF 5'000.00
* Les panneaux thermiques	Budget annuel à disposition : CHF 3'000.00

Le budget annuel prévu pour les subventions est attribué en fonction de l'arrivée des demandes, jusqu'à épuisement du montant à disposition.

Pour les conditions d'octroi, nous vous invitons à prendre connaissance des informations figurant sur le site internet de la commune.

[MENU Services](#) → Onglet « Energie et environnement » → Energie



Informations communales



*M. Frédéric Mauron, Conseiller communal
En charge des Finances,
Feu, Militaire, Protection civile, Police,
Justice, Culture et Loisirs.*

Service du feu

Présentation du Bataillon Sarine

Le Bataillon Sarine (BS) regroupe 8 compagnies de sapeurs-pompiers (ou bases de départ), ce qui représente un effectif d'un peu plus de 700 hommes et femmes miliciens, incorporés dans le corps de sapeurs-pompiers de leur localité.

Grâce à leur engagement, la population sarinoise peut compter sur l'intervention de sapeurs-pompiers sur l'ensemble du territoire du district de la Sarine.

Sa devise : « Sécuriser, sauver, tenir, protéger, maîtriser ».

Types de missions

- Assurer le service de défense contre l'incendie;
- Intervenir en cas d'accidents chimiques, d'hydrocarbures et de pollutions de l'environnement;
- Intervenir lors d'accidents routiers ou ferroviaires;
- Intervenir en cas de catastrophes naturelles, tels que les inondations, glissements de terrains, chutes d'arbres;
- Assister les ambulanciers en cas de terrains difficiles;
- Réaliser des services spéciaux, tel que la surveillance lors de manifestations publiques.

Organisation sur le territoire cantonal

5 bataillons regroupés en association de communes, soit :

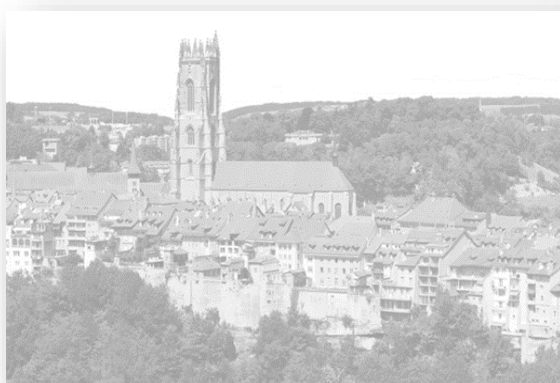
- 1 pour la Broye ;
- 1 pour le Lac ;
- 1 pour la Singine ;
- 1 pour la Sarine ;
- 1 pour la Glâne, Gruyère et Veveyse.

38 bases de départ pour couvrir l'ensemble des risques, dont 8 en Sarine.

Informations communales

Service du feu

Les 8 compagnies du Bataillon Sarine



Fribourg

Fribourg, Givisiez et Granges-Paccot
Caserne : Fribourg

Haute Sarine

Bois d'Amont, Ferpicloz, Le Mouret et Treyvaux
Casernes : Le Mouret, Ependes et Treyvaux

Moncor

Corminboeuf et Villars-sur-Glâne
Caserne : Villars-sur-Glâne

Sarine-Nord

Belfaux, Grolley, La Sonnaz et Ponthaux
Casernes : Belfaux et Grolley

Gibloux

Hauterive et Gibloux
Casernes : Gibloux et Hauterive

Marly

Marly, Pierrafortscha et Villarsel-sur-Marly
Caserne : Marly

Sarine Centre

Avry, Matran, Neyruz et Prez
Casernes : Avry et Prez

Sarine Ouest

Autigny, Chénens, Cottens et La Brillaz
Caserne : Chénens

En cas de feu, composer le **118**

Compagnie Sarine-Nord

Le commandement est assuré par : Cdt François Vallat
Route de Châno 41, 1782 Belfaux ☎ **079 658 95 08**

Informations communales

Arnaque par téléphone—Attention!

Les arnaques par téléphone, surtout les appels choc, se multiplient en Suisse. Outre la perte financière, les arnaques par téléphone sont synonymes de grandes souffrances personnelles. La Prévention Suisse de la Criminalité et les polices cantonales et municipales lancent une campagne nationale de prévention sur l'arnaque par téléphone.

Pro Senectute apporte son soutien en menant une campagne d'affichage.

Pour plus d'informations, visitez le site de la Prévention Suisse de la criminalité :

<https://www.skppsc.ch/fr/sujets/escroquerie/nhesitez-pas-raccrochez/>



Informations communales

Manifestation



Saint-Nicolas à Lossy

vendredi 1er décembre 2023, dès 18h00

Le rendez-vous est donné à la terrasse du Restaurant du Sarrazin.

Saint-Nicolas viendra à la rencontre des enfants et fera la distribution des friandises.

Le thé et le vin chaud seront offerts à la population.

Informations communales

Manifestation



Samedi 16 décembre 2023

de 10h00 à 17h00, à Lossy, sur la place de l'école

Venez nombreux visiter les artisans présents.

Restauration assurée par le Domaine de Cormagens et le Ranch Little Wood.

Buvette de la jeunesse : thé et vin chaud

Dès 14h00 : après-midi musical

Dès 15h00 : grimages, atelier de pâte à modeler pour les enfants

~ 200 places de parking à disposition. Nous vous invitons à privilégier la mobilité douce.

Les fenêtres de l'Avent s'illuminent à La Sonnaz

Vous êtes cordialement invités à venir découvrir les fenêtres illuminées et à partager un moment convivial. Habillez-vous chaudement car tout se passe à l'extérieur.

Nous vous souhaitons un merveilleux Noël !

N'oubliez pas de prendre vos tasses !

La Commission d'animation de La Sonnaz

St-Nicolas
01

Jeunesse de LOSSY
c/o Famille BAPST
Route du Hobel 115
La Corbaz
avec accueil
07

Famille BROHY
Route de la Chapelle 5
La Corbaz
décoration
13

Famille EGGERTSWYLER
Impasse du Payet 6
Formangueires
avec accueil
19

Famille THERAULAZ
et SCHUWEY
La Badsaula 15
La Corbaz
décoration
02

Famille PILLONEL
Route des Noyers 9
Formangueires
avec accueil
08

Famille LUTZ
Route du Vallon 28
La Corbaz
avec accueil
14

Familles RISSE, COUSTON
et ROUILLER
Route des Sarrazins 105
Lossy
avec accueil
20

Famille ROSSET
Imp. du Champ-Clos 9
Cormagens
avec accueil
03

Famille WERRO
Route de la Chapelle 47
La Corbaz
avec accueil dès 17h00
09

Mme VERVERDIS
Impasse des Saules 6
Cormagens
avec accueil
15

Mme FAVRE et
M. ISHLL
Impasse du Bois 20
Lossy
avec accueil
22

Famille DOS SANTOS DA SILVA
Impasse des Merisiers 14
Formangueires
avec accueil
04

Famille MONTEIRO
TAVARES
Impasse des Merisiers 24
Formangueires
avec accueil
11

Famille NEVOUX
Impasse du Tilleul 6
Formangueires
avec accueil dès 17h00
17

Mmes DEVAUD et
MONNEY
Impasse des Côtes 5
Lossy
avec accueil
06

Famille ROSSET
Imp. du Champ-Clos 9
Cormagens
avec accueil
03

Famille PILLONEL
Route des Noyers 9
Formangueires
avec accueil
08

Famille LUTZ
Route du Vallon 28
La Corbaz
avec accueil
14

Familles RISSE, COUSTON
et ROUILLER
Route des Sarrazins 105
Lossy
avec accueil
20

Famille ROSSET
Imp. du Champ-Clos 9
Cormagens
avec accueil
03

Famille PILLONEL
Route des Noyers 9
Formangueires
avec accueil
08

Famille LUTZ
Route du Vallon 28
La Corbaz
avec accueil
14

Familles RISSE, COUSTON
et ROUILLER
Route des Sarrazins 105
Lossy
avec accueil
20

Horaire : dès 18h30

Remarque: certaines fenêtres ne sont que pour le plaisir des yeux!
Elles sont indiquées par la mention "décoration".



Informations communales

Commission d'animation

Activités

Programme des manifestations prévues en 2024

Samedi 16 mars 2024	Festival « Jeux de société »
Vendredi-Saint 29 mars 2024	Chasse aux œufs
Vendredi 7 juin 2024	Accueil des nouveaux arrivants
Vendredi 14 juin 2024	Apéro « thème jardinage »
Samedi 31 août 2024	20ème anniversaire de la fusion de communes
Dimanche 29 septembre 2024	Pique-nique à la forêt de La Corbaz
Samedi 9 novembre 2024	Festival « Jeux de société »
Vendredi 6 décembre 2024	Venue de Saint-Nicolas
Décembre 2024	Fenêtres de l'Avent

Des informations complémentaires parviendront à la population en temps voulu.

Elles seront également publiées sur le site internet de la commune.

MENU Culture et loisirs → Onglet « Commission des animations »



Informations communales

Société théâtrale Le Corminois



Société théâtrale Le Corminois

Avec Samuel Corminboeuf passionné et talentueux metteur en scène et Martin Bifrare, nous préparons, avec un immense plaisir, pour notre cher et fidèle public une comédie de Patrick Haudecoeur et Gérard Sibleyras

«Silence, on tourne ! »

Pour vous mettre l'eau à la bouche, en voici un petit résumé :

C'est l'histoire d'un tournage de film qui ne se passe pas vraiment comme prévu...

Un réalisateur amoureux de la jeune première, un producteur endetté qui est dépendant de son actrice d'épouse, un second rôle qui brille par sa modestie et que personne ne voit, un assistant-réalisateur qui rêve de réaliser son propre film, une maquilleuse étrangère...

Une comédie pleine de rebondissements et dans laquelle le public-figurant ne s'ennuiera pas.

halle polyvalente de Corminboeuf

26 – 27 – 28 janvier et 2 – 3 – 4 – 9 et 10 février 2024

vendredi et samedi à 20 h 00 dimanche à 17 h 00

Nous vous promettons un joyeux et délirant divertissement !
Venez nombreux

Société théâtrale Le Corminois

La société est ouverte à toutes et tous, envie de nous rejoindre ? Nous vous accueillons avec plaisir.

Plus d'infos sur notre site web www.lecorminois.ch



Informations communales



*M. Jean-Daniel Guisolan, Conseiller communal
En charge de l'Enseignement,
Accueil extrascolaire, Petite enfance,
Culte, Cimetière*

Ecoles

Activité 2024 - Comédie musicale



L'école de La Sonnaz chantera et dansera!

L'école de La Sonnaz organise un spectacle pour les familles des élèves.

Les représentations se dérouleront au centre paroissial de Belfaux les

3 et 4 juillet 2024

Cet événement sera intégralement écrit et interprété par les élèves de l'école de La Sonnaz.

De plus, le corps enseignant étudie la possibilité d'intégrer à ce projet, les aînés de la commune.

Des informations plus détaillées vous seront communiquées en temps voulu.



Informations communales

Accueil extrascolaire



Un des grands objectifs du Conseil communal pour la rentrée scolaire 2025 est de pouvoir mettre en place sur le site de Lossy, une structure d'accueil extrascolaire pour les élèves de la commune de La Sonnaz.

En raison des nouvelles législations et exigences en la matière, la tâche s'annonce ardue.

La mise en place de containers, avec un revêtement « bois » va vraisemblablement être choisie. Cette construction devra faire l'objet d'une mise à l'enquête publique le printemps prochain. Divers aménagements extérieurs et intérieurs sont à prévoir ainsi que diverses demandes d'autorisations et de validations de la part du service de l'enfance et de la jeunesse.

Actuellement, les élèves inscrits à l'accueil extrascolaire se rendent à Granges-Paccot, avec laquelle la commune avait signé une convention en date du 23 juin 2017, suite à la fusion des cercles scolaires respectifs. Il n'y aura par conséquent pas de changement jusqu'à l'ouverture d'un accueil à Lossy.

La demande devient toujours de plus en plus grande, alors que les disponibilités sont limitées. Cette démarche vise également à réduire les frais en lien avec les transports scolaires. Cette organisation, d'année en année, n'est pas des plus aisée. En raison du nombre d'enfants pouvant bénéficier des bus scolaires et de l'immense problématique à trouver de nouveaux chauffeurs, la commune a été dans l'obligation de faire appel à un service externe pour assurer sur plusieurs jours, le transport des enfants.

Le manque de locaux dans la commune fait aussi cruellement défaut. Une analyse de la situation est en cours, afin de mettre à disposition des associations de nouveaux espaces.

Le Conseil communal vous tiendra au courant de l'évolution de ce dossier lors de la publication du prochain bulletin.



Informations communales

Service de garde à domicile d'urgence



Conditions de garde

- Vous avez un enfant malade et vous travaillez ?
- Vous avez un enfant et vous devez vous absenter en urgence ?
- Vous avez un enfant et vous êtes malade / hospitalisé ?
- Vous avez un enfant et votre solution de garde habituelle ne fonctionne pas ?

Si votre situation correspond à un de ces critères, le service vous dépanne.

Marche à suivre

1. Expliciter votre situation à la centrale au numéro ci-dessous
2. Une personne est mise rapidement à votre disposition du lundi au vendredi
3. Votre enfant est entouré selon vos indications (médication, repas, jeux)
4. L'aide se termine lorsque vous êtes en mesure de prendre le relais

Age des enfants

Le Chaperon Rouge s'adresse aux enfants âgés entre 0 et 12 ans maximum.

Durée

Le service est une solution d'urgence, temporaire et intermédiaire. Une mission doit durer au **minimum 3 heures**.

Intervenantes

Les collaboratrices ont toutes une grande expérience avec les enfants et ont suivi une formation interne. Elles sont discrètes, motivées et agissent selon les standards de la Croix-Rouge suisse.

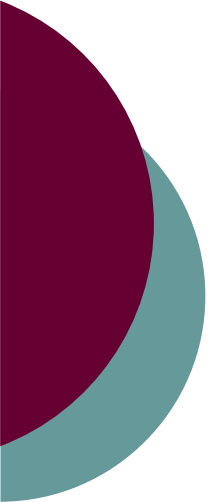
Tarifs et Conditions générales

Dès le 1.7.2022, le rabais de 20% sur le service du Chaperon Rouge ne sera plus appliqué car les tarifs de cette prestation tiennent compte déjà des différences de revenus entre les familles (tarifs sociaux).

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la Croix-Rouge Fribourgeoise :

<https://croix-rouge-fr.ch/fr/prestations/services-aux-familles/chaperon-rouge/>

☎ 026 347 39 40
✉ info@croix-rouge-fr.ch



Informations communales



*Mme Gwenaëlle Ecoffey, Conseillère communale
En charge de la Santé et des Affaires sociales,
Senior+*

Commission Senior+

Le vieillissement de la population étant l'un des enjeux majeurs de notre société, l'Etat de Fribourg a imposé aux communes de créer une commission Senior+. Le rôle des communes est essentiel pour améliorer la qualité de vie des plus anciens en intervenant sur l'environnement social.

Cette commission mettra sur pied, dès l'année 2024, certaines activités, afin de permettre aux aînés de la commune de se rencontrer plus régulièrement.

A cet effet, la commune est toujours à la recherche de bénévoles, jeunes ou moins jeunes, pour mener à bien cette mission.

En cas d'intérêt, nous vous invitons à prendre contact avec notre secrétariat, qui se fera une joie de vous renseigner.

**NOUS AVONS BESOIN
DE VOUS !**

Contact : Bureau communal

 **026 475 23 53**

 **secretariat@lasonnaz.ch**

Informations communales

Santé - Urgence médicale : que faire?



En collaboration avec l'hôpital fribourgeois (HFR), la Société des pharmaciens fribourgeois (Sphf) et Médecins Fribourg – Ärztinnen und Ärzte Freiburg (MFÄF), la Direction de la santé et des affaires sociales lance une campagne d'information pour guider la population en cas d'urgence médicale.

Trop de patients se rendent directement aux urgences. Pourtant d'autres possibilités existent : une première évaluation en pharmacie sans rendez-vous, la prise en charge des urgences dans les cabinets de médecins de premier recours (près de 400 consultations les jours de semaine) ou encore la possibilité de s'adresser à la garde médicale.

Les Services d'urgences adultes et pédiatriques de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal connaissent en effet depuis plusieurs années une surcharge chronique.

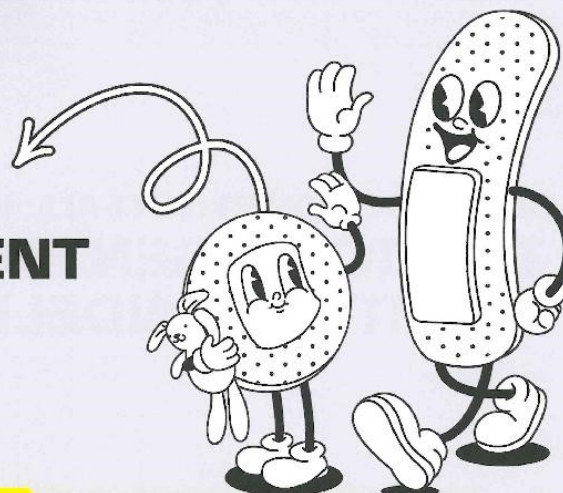
Pour les adultes, le nombre de consultations annuelles a augmenté de 25% entre 2017 et 2022, passant de 30 500 à 40 500. Il n'est pas rare à l'heure actuelle de prendre en charge plus de 120 consultations par jour, dont 60% concernent des problèmes de santé qui peuvent bénéficier d'une prise en charge en pharmacie, être traités par des médecins généralistes ou dans une permanence. Pour les urgences pédiatriques, la progression est encore plus forte, passant de 16 000 en 2017 à 22 500 en 2022 (+28,8%). Ce report des consultations pour des problèmes de santé non vitaux sur les urgences hospitalières, dont la mission première est la prise en charge des urgences vitales, n'est pas sans conséquence : des salles d'attente pleines, une durée de prise en charge plus longue et la pression sur le personnel médico-soignant augmentent les risques en matière de qualité et de sécurité de la prise en charge des patients.

En contexte de pénurie médico-soignante, la DSAS, en collaboration notamment avec l'HFR, la Sphf et MFÄF, s'attache à optimiser la collaboration entre les différents acteurs du système sanitaire et à renforcer l'information à la population.

Cette campagne vise à sensibiliser la population fribourgeoise sur l'utilisation adéquate du système sanitaire cantonal, ce qui permet d'assurer une prise en charge plus rapide et évite de devoir réorienter les patients qui se rendent aux urgences vers d'autres partenaires de santé.

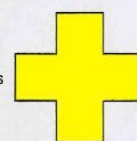
Informations complémentaires sous www.fr.ch/urgence

URGENCE MÉDICALE: QUE FAIRE ? LE BON COMPORTEMENT AU BON MOMENT



Adultes PAR EXEMPLE

- Symptômes récents supportables
- Piqûre ou brûlure légère
- Boutons ou rougeurs
- Toux, rhume, maux de gorge, maux de tête légers



Enfants de 0 - 16 ans PAR EXEMPLE

- Symptômes récents supportables
- Piqûre ou brûlure légère
- Boutons ou rougeurs
- Toux, rhume, maux de gorge



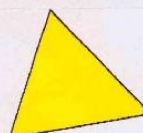
→ **ALLER À LA PHARMACIE**
→ **OU APPELER LA PHARMACIE DE GARDE**
0900 146 146*

→ **ALLER À LA PHARMACIE**
→ **OU APPELER LA PHARMACIE DE GARDE**
0900 146 146*

*CHF 2.-/min

Adultes PAR EXEMPLE

- Symptômes persistants
- Douleurs aiguës ou chroniques
- Coupures et blessures
- Fracture ou entorse
- Boutons ou rougeurs avec fièvre



Enfants de 0 - 16 ans PAR EXEMPLE

- Symptômes persistants
- Fièvre persistante
- État général diminué
- Vomissements ou diarrhée



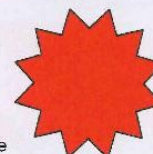
→ **APPELER VOTRE MÉDECIN TRAITANT·E**
→ **OU LA GARDE MÉDICALE 0800 170 171**
→ **OU SE RENDRE DANS UNE PERMANENCE**

→ **APPELER VOTRE PÉDIATRE**
→ **OU LA KIDSHOTLINE**
0900 268 001*

*CHF 2.89/min, max CHF 29.90/appeil

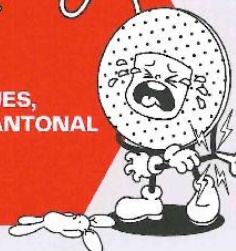
Adultes PAR EXEMPLE

- Difficulté respiratoire
- Douleur à la poitrine
- Perte de connaissance, paralysie
- Importante perte de sang



Enfants de 0 - 16 ans PAR EXEMPLE

- Difficulté respiratoire
- Convulsion ou perte de connaissance
- Importante perte de sang
- Vomissements ou diarrhée avec déshydratation
- Fièvre (0 - 3 mois)
- Fracture



→ **ALLER AUX URGENCES**
→ **OU APPELER LE 144**

→ **ALLER AUX URGENCES PÉDIATRIQUES,**
SITES HFR FRIBOURG - HÔPITAL CANTONAL
OU HIB PAYERNE
→ **OU APPELER LE 144**





Informations communales

Service Aide aux proches



Service de relève et d'accompagnement à domicile

- Vous vous occupez régulièrement d'une personne âgée ou malade et avez besoin parfois d'être remplacé ?
- Vous vivez chez vous mais avez besoin de soutien ?

Une auxiliaire de santé CRS accompagne la personne à domicile, offre une présence rassurante et l'aide dans les activités de la vie quotidienne : habillage, aide pour l'hygiène, promenade et sorties, accompagnement chez le médecin, suivi des médicaments, aide pratique au domicile, tâches administratives.

Le service intervient régulièrement ou ponctuellement selon vos besoins, entre 3 et 8h par jour.

Repas accompagnés

- Vous avez besoin d'aide et de compagnie pour les repas ?
- Votre parent ne mange plus ou mal et vous vous faites du souci ?

Une auxiliaire de santé CRS accompagne la personne à domicile dans toutes les étapes du repas : définir le menu, faire les courses, gérer les réserves, cuisiner et manger ensemble, aider pour la prise alimentaire et passer un moment convivial!

Bons de 3h gratuites

Vous voulez tester ces services sans vous engager ? Profitez des 3h gratuites !

Bon à savoir

Les tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel et de la fortune. Remboursés par les prestations complémentaires et dans certains cas par les assurances maladies complémentaires

Renseignements et demandes

☎ 026 347 39 79 du lundi au vendredi de 07h30-11h30

Croix-Rouge fribourgeoise, Rue G.-Techtermann 2, 1700 Fribourg

aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch



Informations communales

Service Aide aux proches

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Être aidé
quand
on aide

Aide aux proches

Vous vous occupez régulièrement à domicile de votre conjoint ou parent âgé, malade ou en fin de vie ?

Notre personnel qualifié et expérimenté prend soin ponctuellement ou régulièrement de votre proche en votre absence.

Que ce soit pour reprendre votre souffle, un impératif, des vacances, un rendez-vous médical ou de loisir, ou toute autre raison, **vous avez la possibilité de faire appel à notre service de relève.**

N'hésitez pas
à nous contacter

026 347 39 79

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30

Croix-Rouge fribourgeoise
Aide aux proches

Rue G.-Techtermann 2
1701 Fribourg

aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD



Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Si vous préférez être contacté, retournez-nous le bon ci-dessous dûment rempli par courrier ou par e-mail.

— **BON** —
3 HEURES
GRATUITES

POUR NOTRE SERVICE DE RELÈVE

1 bon par famille

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Adresse :

NPA et Lieu :

E-mail :



Informations communales

Repas à domicile

**LES PLATS
DE LOUIS**

Repas à domicile

Repas équilibrés et variés. Menu, avec viande ou végétarien, potage et salade
au prix de CHF 16.50 (livraison incluse).

Livraison 7 jours sur 7, entre 8h00 et 12h00

Pour tout renseignement supplémentaire:

☎ 026 347 27 40
info@lesplatsdelouis.ch



Livraison à votre domicile ou sur votre lieu de travail, de temps à autre ou régulièrement,
Fribourg et environs (Sarine Campagne).

C'est avec soin que, chaque jour, l'équipe de cuisine confectionne un repas sain et équilibré.

Le repas du dimanche est livré le samedi.

Pour tout renseignement supplémentaire:

☎ 076 331 09 57
menuadomicile@papaux.net



Informations communales

Réductions des primes pour 2024

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour l'année 2024, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'Ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 concernant la réduction des primes d'assurance-maladie (ORP).

Qui a droit à une réduction de primes?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites requises ont droit à une réduction de primes.

La table des revenus déterminants est à disposition sur le site internet de la commune ou sur le site de l'Etat de Fribourg.

Quand et où faut-il présenter la demande?

Le formulaire doit être complété, signé et adressé directement à la caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg, accompagné des documents requis pour l'examen du droit. La demande doit être présentée au plus tard le 31 août de l'année 2024 (la date de réception à la caisse AVS fait foi en tant que date de dépôt de la demande). La caisse n'entrera pas en matière pour toute demande adressée après cette échéance.

Quand la réduction de primes entre-t-elle en vigueur?

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site internet de la commune :

[MENU Education, Santé, Social](#) → Onglet « [Affaires sociales](#) » → [Prestations diverses](#)

Pour tout autre renseignement et pour vos demandes :

Caisse cantonale de compensation AVS, Case postale, 1762 Givisiez

☎ 026 426 77 00

✉ rpi@ecasfr.ch

www.caisseavsfr.ch/rpi



Informations communales

Action de Noël 2023



Comme à l'accoutumée, la Conférence de St-Vincent de Paul organisera, en décembre 2023, une action de Noël pour les familles des communes groupées auprès des paroisses de Belfaux, Grolley et Courtion qui connaissent momentanément des difficultés.

Elle remettra à ces familles des bons d'achats auprès des commerces locaux.

Vos dons en bons d'achats ou en espèces seront les bienvenus. Vous pouvez les déposer auprès du secrétariat de la cure de l'Unité Pastorale Ste Trinité à Belfaux ou verser les montants directement sur le compte de la Conférence auprès de la Banque Raiffeisen de Belfaux **IBAN: CH17 8080 8003 5975 5597 4.**

Si vous connaissez des familles dans le besoin, merci d'informer la cure de Belfaux au ☎ **026 475 11 40** ou directement auprès du président de la Conférence au ☎ **079 446 19 90.**





Informations communales

PRO
SENECTUTE

Déclaration d'impôts

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts!

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un bénévole expérimenté. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu **du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 15 janvier 2024 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au 026 347 12 92 ou 026 347 12 40.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

Informations communales

Comprimés d'iode pour la Suisse

Comprimés d'iode pour la Suisse

Informations pour la population résidant autour de l'ancienne centrale nucléaire de Mühleberg

Arrêt de la distribution directe dans votre commune



Aux habitantes et aux habitants

Sur mandat de la Confédération, vous receviez jusqu'à présent directement une boîte de comprimés d'iode – comme mesure préventive en cas d'accident grave dans une centrale nucléaire. La centrale nucléaire de Mühleberg étant en cours de démantèlement, cette distribution n'est plus nécessaire. Cependant, des comprimés resteront disponibles pour l'ensemble de la population. Ils seront dorénavant stockés de manière centralisée par le canton pour votre région.

Vous trouverez de plus amples informations sous www.comprimesiode.ch



Remarque: les entreprises et les institutions publiques seront informées par un courrier séparé en plus de cette annonce.

Qui reçoit des comprimés d'iode?

Les comprimés d'iode sont distribués tous les dix ans à la population résidant dans un rayon de 50 km autour d'une centrale nucléaire suisse. Les communes situées autour de l'ancienne centrale nucléaire de Mühleberg ne font plus partie de cette zone de distribution en 2023. Dans les régions situées au-delà du rayon de 50 km, les cantons stockent suffisamment de comprimés d'iode pour pouvoir en distribuer à temps à la population, le cas échéant.

Rayon de distribution jusqu'à présent

Rayon de distribution à partir de 2023

Centrales nucléaires actives

Centrale nucléaire Mühleberg (en cours de désaffectation)



HOTLINE 0848 44 22 00

Vous avez des questions sur la distribution des comprimés?

Du 2 octobre au 2 décembre 2023, la « hotline Comprimés d'iode » sera à votre disposition: du lundi au samedi, de 08 h 00 à 18 h 00.

Que faire des anciens comprimés d'iode?

Depuis environ dix ans, les comprimés d'iode sont distribués dans un emballage violet; avant cela, ils étaient distribués dans un emballage rouge. Ces anciens comprimés d'iode peuvent, en petites quantités (jusqu'à dix boîtes), être simplement rendus dans une pharmacie ou une droguerie. Les entreprises et les institutions publiques dont les réserves excèdent dix boîtes seront informées par courrier séparé des possibilités de rendre les anciens comprimés d'iode.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Une mesure préventive
de la Confédération suisse
pour protéger la population

Contact

Service d'approvisionnement en iodure de potassium
031 380 79 77, info@comprimesiode.ch,
www.comprimesiode.ch



Informations communales



*M. Lionel Jordan, Conseiller communal
En charge des Routes, Edilité,
Gestion des déchets, Forêts, Agriculture*

Routes

Nous vous communiquons, ci-après, quelques informations sur l'avancement des travaux en lien avec divers réaménagements routiers.

1. Route communale du Moulin (zone 30 à proximité de l'école)

Les travaux sont totalement achevés.

La commune procédera encore à quelques marquages au sol et aménagera les bacs à fleurs.

2. Route communale de Pensier (1ère étape)

Le dossier est actuellement au canton, pour approbation. La commune a dû fournir quelques compléments aux documents déjà transmis.

Le projet doit être remanié au niveau de l'évacuation des eaux claires.

Dans la mesure du possible, le Conseil communal souhaite pouvoir débiter les travaux dans le courant du mois de mars 2024.

3. Route communale de Pensier (2ème étape)

Le bureau d'ingénieurs mandaté pour ce projet poursuit l'étude.

La demande préalable devrait être déposée au canton dans le courant du printemps 2024.

Le crédit d'investissement sera soumis à l'approbation de l'assemblée communale du mois de décembre 2024.

Les travaux devraient débiter en mars 2025.

4. Routes communales des Sarrazins, de la Chapelle et des Riaux

Le bureau d'ingénieurs mandaté pour ces projets poursuit son étude. Les profils des routes des Sarrazins et de la Chapelle ne sont pas très larges pour pouvoir envisager des mesures conséquentes pour réduire la vitesse des usagers.

Pour la Route des Riaux, une étude complémentaire sera effectuée en 2024 pour pouvoir abaisser la vitesse sur ce tronçon et améliorer la sécurité de la mobilité douce.

Des discussions sont actuellement en cours avec les services de l'Etat, afin de voir ce qui peut être réalisé ou non.



Informations communales

Concept global de circulation



Suite à l'approbation par l'assemblée communale du 15 décembre 2020, du crédit d'investissement de CHF 26'000.00 pour une étude globale de concept de circulation sur l'ensemble du territoire communal, le bureau d'ingénieurs team+ a rendu son rapport au Conseil communal.

Le mandat confié au bureau d'ingénieurs spécialisé en la matière Team+ visait principalement à présenter une vue d'ensemble des problématiques de mobilité sur le territoire communal. L'établissement d'un diagnostic complet pour les différentes formes de mobilité doit ainsi permettre au Conseil communal, de déterminer les différents principes d'interventions en fonction de l'affluence du trafic, de la topographie du terrain ou encore de la vitesse.

Ce rapport est donc un précieux outil de travail pour la commune et pour les différents bureaux d'ingénieurs mandatés pour procéder à des études relatives à la mise en place de nouvelles mesures sur notre réseau routier.

Le document est à votre disposition sur le site internet de la commune :

[MENU Services](#) → [Onglet « Routes »](#) → [Etude globale de circulation](#)

Lors de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2023, le Conseil communal vous présentera en quelques lignes, le contenu de ce rapport.

Informations communales

Nouvelle carte journalière dégriffée



Grâce à la carte journalière dégriffée « Commune », les personnes peuvent voyager une journée entière dans toute la Suisse, à partir de **39 francs** (avec un abonnement demi-tarif) et à partir de **52 francs** (sans demi-tarif), dans le rayon de validité de l'AG.

Cette nouvelle carte est proposée pour la 1ère et la 2ème classe. Plus les clients achètent leur carte à l'avance, plus le prix est bas.

Où acheter sa carte journalière dégriffée?

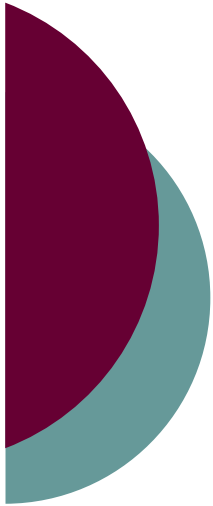
Auprès de toutes les communes et villes qui ont accès au même contingent valable pour toute la Suisse, via l'application web centralisée « **Shop cartes journalières dégriffées Commune** ». Une fois le contingent épuisé, il n'est plus possible d'acheter une carte journalière dégriffée « commune » pour la date du voyage souhaité. Par ailleurs, cette carte peut être vendue à toute personne et non pas uniquement aux habitants de la commune ou de la ville.

En raison du fait que l'administration communale est ouverte moins de 10 heures par semaine, le Conseil communal a décidé, pour l'année 2024, de ne pas s'inscrire auprès des CFF pour la délivrance des cartes journalières dégriffées « commune ». Les habitants de la commune ont tout loisir de s'adresser auprès des communes avoisinantes ou sur le shop en ligne. En fonction de la demande, le Conseil communal pourrait revoir sa prise de position dès l'année 2025.

A partir de quand la carte journalière dégriffée « commune » sera disponible?

Les cartes journalières dégriffées « commune » seront disponibles à partir du 11 décembre 2023. La première date de voyage possible est le 1er janvier 2024.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site des CFF (<https://sbb.ch>)



Informations communales

Eclairage public

La commune a procédé à la totalité du remplacement des ampoules des lampadaires par des lumières technologiques LED.

L'éclairage intelligent est un système conçu pour augmenter l'efficacité énergétique en faisant varier l'intensité lumineuse d'une lampe selon différents paramètres.

La programmation des lampadaires est en cours ainsi que la mise en service des détecteurs de mouvements.

Cette installation permettra à la commune de pouvoir gérer son éclairage, par secteur, en fonction des besoins et des situations.



Quant au complexe scolaire, il a été équipé de quatre lampadaires solaires. Ces lampadaires sont autonomes, intelligents et d'une grande fiabilité.



Informations communales

Gestion des déchets



Le nouveau MEMODéchets est en cours d'élaboration.

Il sera distribué à la population d'ici la fin de l'année 2023/début janvier 2024.

Il sera également disponible sur le site internet de la commune sous le menu :

MENU Services → Onglet « Gestion des déchets » → Collecte des déchets.

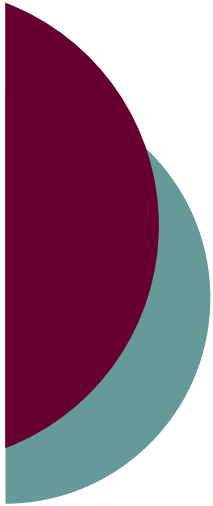


Le Conseil communal de Belfaux a décidé d'installer une benne à bois qui sera mise à disposition des citoyens lors des semaines des déchets encombrants. En effet, la part de bois représente environ 40 à 50% des déchets encombrants. La taxe de bois est de CHF 85.00 alors qu'elle est de CHF 174.00 pour les déchets encombrants, ce qui engendrera une économie d'environ **CHF 10'000.00** par année.

Rappel pour les prochains déchets encombrants 2023 :

27 novembre au 2 décembre 2023

11 décembre au 16 décembre 2023



Calendrier de ramassage 2024

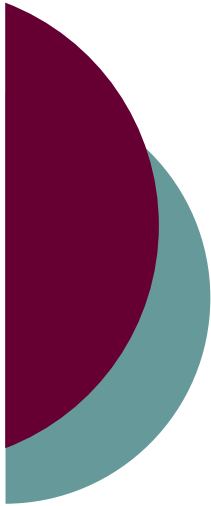
Planning des collectes 2024

Cliant: **Commune de La Sionnaz**



Matières à collecter : ■ Ordures Ménagères

	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Lundi	1			1			1					
Mardi	2			2			2					
Mercredi	3			3	1		3					
Jeudi	4	1		4	2		4	1				
Vendredi	5	2	1	5	3		5	2			1	
Samedi	6	3	2	6	4	1	6	3			2	
Dimanche	7	4	3	7	5	2	7	4			3	
Lundi	8	5	4	8	6	3	8	5			4	
Mardi	9	6	5	9	7	4	9	6			5	
Mercredi	10	7	6	10	8	5	10	7			6	
Jeudi	11	8	7	11	9	6	11	8			7	
Vendredi	12	9	8	12	10	7	12	9			8	
Samedi	13	10	9	13	11	8	13	10			9	
Dimanche	14	11	10	14	12	9	14	11			10	
Lundi	15	12	11	15	13	10	15	12			11	
Mardi	16	13	12	16	14	11	16	13			12	
Mercredi	17	14	13	17	15	12	17	14			13	
Jeudi	18	15	14	18	16	13	18	15			14	
Vendredi	19	16	15	19	17	14	19	16			15	
Samedi	20	17	16	20	18	15	20	17			16	
Dimanche	21	18	17	21	19	16	21	18			17	
Lundi	22	19	18	22	20	17	22	19			18	
Mardi	23	20	19	23	21	18	23	20			19	
Mercredi	24	21	20	24	22	19	24	21			20	
Jeudi	25	22	21	25	23	20	25	22			21	
Vendredi	26	23	22	26	24	21	26	23			22	
Samedi	27	24	23	27	25	22	27	24			23	
Dimanche	28	25	24	28	26	23	28	25			24	
Lundi	29	26	25	29	27	24	29	26			25	
Mardi	30	27	26	30	28	25	30	27			26	
Mercredi	31	28	27		29	26	31	28			27	
Jeudi		29	28		30	27		29			28	
Vendredi			29		31	28		30			29	
Samedi			30			29		31			30	
Dimanche			31			30					31	
Lundi												
Mardi												



Forêts-Sarine

Corporation forestière Forêts-Sarine
Rte de Grangeneuve 19
1725 Posieux

**Bulletin de commande
BOIS DE FEU
2023-2024**



Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Conditions :

- Paiement net à 30 jours, sur facture
- Le bois est déchargé en vrac devant votre domicile
- Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Nom:	Prénom:	Commande minimum 1 stère
Rue:	Localité:	 Commande de bois de feu www.forets-sarine.ch
Tél :	Portable:	
Date:	Signature:	

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix/stère	Livraison	Total CHF
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	155.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	130.00	livraison obligatoire	
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, résineux, sec	135.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, sec	110.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, vert	100.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus, vert (min 3 st./max 15 st.)	55.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux, vert (min. 3 st./max 15 st.)	45.00	sur demande	
Total stères		Total de la valeur du bois TTC			

TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC	
---	--

Forêts-Sarine

Livraison à domicile	
1 stère	forfait 70.00
2 stères	forfait 75.00
3 stères	forfait 80.00
4 stères	forfait 120.00
5 stères	forfait 130.00
6 stères	forfait 140.00
7 stères	forfait 160.00
8 stères	forfait 170.00
9 stères	forfait 180.00
10 stères et +	par camion, en régie



Informations communales



*Mme Sarah Hemmer, Conseillère communale
En charge des Constructions,
Aménagement du territoire, Environnement*

Nouvelle aggro (PA5)

Le 10 janvier 2023, le Conseil d'Etat a fixé le périmètre de l'agglomération de Fribourg.

Cette décision s'inscrit dans la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les agglomérations (LAgg), entrée en vigueur au 1er janvier 2021. Cette nouvelle LAgg prévoit en effet que le Gouvernement détermine les communes comprises dans le périmètre de l'agglomération, celle-ci ayant ensuite deux ans pour élaborer, sous la conduite de la Préfète de la Sarine, en collaboration avec les Préfets de la Singine et du Lac, les statuts d'une association de communes qui sera chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les prochaines générations de projets d'agglomération, en collaboration et avec le soutien du canton.

Suite à une consultation auprès des communes, le Conseil d'Etat a décidé d'inclure dans ce périmètre les communes d'Avry, de Belfaux, Corminboeuf, Cottens, Fribourg, Gibloux, Giffers, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley, Hauterive, La Sonnaz, Marly, Matran, Misery-Courtion, Neyruz, Pierrafortscha, Prez, St-Ursen, Tafers, Tentlingen et Villars-sur-Glâne.

En adhérant à ce projet d'agglo PA5 (projet d'agglomération 5ème génération), la commune aura la possibilité de faire valoir une amélioration de la qualité du système de transport, de développer l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti, d'accroître la sécurité du trafic et de réduire les atteintes à l'environnement et l'utilisation des ressources.

Depuis 2007, les agglomérations déposent tous les quatre ans des projets d'agglomération qui sont examinés et, le cas échéant, cofinancés.

Les projets de 1ère-3ème générations sont déjà en phase de mise en œuvre.

Les projets PA4 sont en cours d'approbation (crédit par le parlement national).

Les PA5 doivent être déposés au plus tard le 30 juin 2025.

Pour sa part, la commune de La Sonnaz a d'ores et déjà annoncé quelques projets de réalisation sur son territoire qui concerne principalement des aménagements routiers et de revalorisation de ruisseaux. Des informations parviendront en temps utile à l'assemblée communale, si l'une ou l'autre des propositions formulées par la commune vient à être acceptée.

Dans l'immédiat, la nouvelle agglomération doit être officiellement constituée.

A cet effet, les 22 communes du périmètre arrêté par le Conseil d'Etat ont été conviées à la première séance de la Conférence régionale qui aura lieu le 30 novembre 2023.



Informations communales

Constructions et permis de construire



Le Conseil communal rappelle que toute demande de permis de construire (aussi bien ordinaire, simplifiée que préalable) doit impérativement être déposée de manière électronique, via l'application FRIAC.

Pour ce faire, le requérant ou le bureau d'architecture doit se créer un compte informatique personnel de l'Etat, qui lui permettra de gérer et de déposer un dossier en ligne.

Vous trouverez sur le site internet de la commune www.lasonnaz.ch ou sur le site internet de [l'Etat de Fribourg](http://l'Etat.de.Fribourg), toutes les informations relatives à la constitution de votre dossier.

En cas de besoin, la commune reste à votre disposition pour vous aider dans vos démarches sur cette application, notamment pour des enquêtes restreintes, moyennant un émoulement forfaitaire de [CHF 100.00](#).

Informations communales



*M. Denis Schwab, vice-Syndic,
En charge des Eaux,
Bâtiments communaux*

Chapelles

Chapelle de Cormagens



La chapelle est mentionnée en 1493 près de la route de Morat sur la montée de la Sonnaz. On la transféra dans le village de Cormagens en 1844.

A gauche de l'autel, on y trouve une Grande statue de saint Théodule, le premier évêque du Valais.

Des travaux de rénovations seront réalisés avant la fin de cette année, afin de rafraîchir la boiserie.

Chapelle de La Corbaz

A La Corbaz, Marie est invoquée sous divers titres : on y honore sa Nativité ; on y célèbre la Visitation à sa cousine Elisabeth ; on invoque Marie sous le vocable de "Notre-Dame des Roses". Belle statue gothique de Marie et petit vitrail ex-voto en l'honneur du saint Crucifix de Belfaux, avec représentation du curé Delamagne (1660).

Les façades ainsi que la boiserie ont été refaites en 2022. Des travaux supplémentaires seront réalisés avant la fin de cette année, afin de traiter la boiserie intérieure, pour cause le Lyctus.

Le lyctus s'attaque particulièrement aux encadrements des portes ou des fenêtres. Il détruit également les charpentes, les parquets, les plinthes et le mobilier.



Informations communales

AESC 2040



Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz

L'acceptation lors du référendum par les communes membres de l'AESC, à une forte majorité du crédit d'investissement de CHF 46'000'000.00, indemnité de l'OFEV et participation de la Micarna déduites.

Les buts du projet d'agrandissement AESC 2040 sont :

- Extension de la capacité de traitement de la filière eau, de 30'000 à 50'000 équivalents habitants à l'horizon 2040/50
- Réaliser le traitement des micropolluants, par ozonation + filtre à sable
- Respecter les nouvelles normes de rejets fixées par le canton de Fribourg
- Valoriser l'énergie issue du traitement des boues de la Micarna.

Nouveaux défis pour la STEP de Pensier

L'eau c'est la vie !

On l'utilise pour de nombreuses activités quotidiennes : boire, cuisiner, se doucher, nettoyer, arroser les plantes remplir les piscines... mais également dans les procédés industriels et artisanaux. De l'eau, on en consomme en grande quantité. Le principe des systèmes d'approvisionnement et d'évacuation des eaux n'est pas nouveau : les villes romaines en possédaient déjà et cela a grandement contribué au développement de notre civilisation moderne. En effet, qui dit utilisation de l'eau, dit aussi évacuation et traitement de celle-ci après usage. Aujourd'hui, les eaux usées ne sont plus seulement rejetées dans la rue comme au moyen-âge, mais préalablement traitées dans des stations d'épuration (STEP) avant d'être rendues aux cours d'eau. En 1960, 14% seulement des bâtiments étaient raccordés aux STEP alors qu'aujourd'hui plus de 97% le sont.

Informations communales

AESC 2040



Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz

En zone urbaine, outre les eaux usées ménagères, artisanales et industrielles, une partie des eaux de ruissellement des toitures et des surfaces revêtues, également polluées, sont également traitées par les STEP. La STEP de Pensier a été mise en service en 1993, aujourd'hui elle traite les eaux des 10 communes. Avec les développements urbains, la quantité des eaux traitées n'a cessé de croître. La capacité de la STEP de Pensier doit maintenant être augmentée pour répondre aux besoins estimés à l'horizon 2040 avec la densification et les développements prévus. Si, de nombreuses avancées ont été faites dans les procédés de traitement des eaux pour améliorer leur efficacité, les exigences en matière de qualité des rejets sont en parallèle toujours plus élevées. Les procédés classiques d'épuration utilisés actuellement à la STEP ne permettent pas d'éliminer totalement l'azote et les micropolluants contenus dans les eaux usées et doivent être revus pour satisfaire aux nouvelles normes édictées par la Confédération. Par ailleurs, la carte des dangers a mis en évidence le besoin de sécuriser les habitations et la STEP. Au vu de ces enjeux, l'agrandissement de la STEP avec d'importants investissements est nécessaire et est actuellement à l'étude.



Une représentation de la future STEP de Pensier, avec le peut-être futur pont de la route de contournement